



Outlook

avis favorable SNCF - Dossier de modification n°3 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais

À partir de SENDREY Valerie (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT NA POLE GP & VI) <valerie.sendrey@sncf.fr>

Date Jeu 21/05/2026 16:24

À Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

 3 pièces jointes (6 Mo)

Note-Présentation_M3_VF.pdf; KPPAC_2026_16230_M3_PLUi_Thouarsais_79_signé.pdf; 2026-08 - Arrêté prescrivant la modification n.3 du PLUi du Thouarsais..PDF;

Bonjour Madame,

Je fais suite au message ci-dessous par lequel vous avez consulté pour avis la SNCF en tant que PPA, dans le cadre d'une procédure d'évolution de votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Je vous informe que les parcelles concernées par cette modification étant très éloignées des emprises ferroviaires, nous ne voyons aucune objection à cette évolution qui n'impacte pas nos fonciers.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Très cordialement,

VALERIE SENDREY

Chargée de planification et urbanisme

Pôle Grands Projets & Valorisation Immobilière

SNCF IMMOBILIER

Direction Immobilière Territoriale NA

142, rue Terres de Borde - CS 51925 - 33081 BORDEAUX Cedex

Mob : +33 (0)6.34.05.75.57.

valerie.sendrey@sncf.fr



Interne

De : POTIER Thierry (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT NA POLE GP & VI) <thierry.potier@reseau.sncf.fr>

Envoyé : mercredi 20 mai 2026 16:01

À : SENDREY Valerie (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT NA POLE GP & VI) <valerie.sendrey@sncf.fr>; nora.guendouzi@thouars-communaute.fr

Cc : MOISSONNIER Alexandre (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT NA POLE GP & VI) <alexandre.moissonnier@sncf.fr>

Objet : TR: Transmission pour avis - Dossier de modification n°3 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais

Bonjour Madame,

Je transmets à Madame SENDREY, en charge des documents d'urbanisme, cette information.

Cordialement

Thierry POTIER
Ingénierie foncière

SNCF IMMOBILIER

Direction Immobilière Territoriale Nouvelle-Aquitaine

25, rue du Chinchauvaud – 87065 Limoges Cedex

Mobile : 06 25 78 39 75

thierry.potier@sncf.fr

Interne

De : Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

Envoyé : mercredi 20 mai 2026 14:30

À : MOISSONNIER Alexandre (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT NA POLE GP & VI)

<alexandre.moissonnier@sncf.fr>; POTIER Thierry (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT NA POLE GP & VI)

<thierry.potier@reseau.sncf.fr>

Objet : Transmission pour avis - Dossier de modification n°3 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais

Bonjour Messieurs,

Je me permets de vous contacter dans le cadre d'une procédure d'évolution de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Conformément au code de l'urbanisme, nous devons soumettre notre dossier aux Personnes Publiques Associées pour avis.

J'avais initialement adressé ce dossier à Monsieur Maxime COUVRET, mais j'ai reçu un message d'absence de sa part. Je vous transmets donc ci-dessous le mail en question pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Nora Guendouzi
Chargée de mission Urbanisme-Planification
07.78.90.78.12

05.49.66.76.48

Communauté de Communes du Thouarsais

5 Rue Anne Desrays

79100 THOUARS

www.thouars-communaute.fr

www.projets-thouarsais.fr



De : Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

Envoyé : mercredi 20 mai 2026 14:00

À : Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

Objet : Transmission pour avis - Dossier de modification n°3 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais, engagée par arrêté n°2026-08 du Président, en date du 19 mars 2026, nous avons l'honneur de vous transmettre, pour avis, le dossier correspondant, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme relatives à la consultation des personnes publiques associées.

Pour rappel, la procédure a pour objectif :

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUh située sur la commune de Saint-Jean-de-Thouars ;
- De reclasser complètement la zone 1AUh en zone Agricole.

Vous disposez d'un délai de trois mois à compter de la réception du dossier, soit jusqu'au 20/08/2026 pour nous faire part de votre avis.

À défaut de réponse dans ce délai, **celui-ci sera réputé favorable**.

Vous trouverez en pièce jointe :

- L'arrêté de prescription de la modification n°3 de notre PLUi ;
- L'avis conforme rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification n°3 du PLUi ;
- La notice de présentation.

La délibération justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh sera soumise au vote du prochain Conseil Communautaire du 26 mai 2026. Vous la recevrez après la séance.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Cordialement,

Nora Guendouzi

Chargée de mission Urbanisme-Planification

07.78.90.78.12

05.49.66.76.48

Communauté de Communes du Thouarsais

5 Rue Anne Desrays

79100 THOUARS

www.thouars-communaute.fr

www.projets-thouarsais.fr



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.